



**MINISTÈRES**  
**TRANSITION ÉCOLOGIQUE**  
**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**TRANSPORTS**  
**VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ**

**BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

# **RAPPORT DU JURY**

**Examen professionnel pour l'accès au  
grade de technicien supérieur du  
développement durable**

**Session 2024**

## **Rédacteur**

---

Elisabeth BOULEZ, ingénierie des travaux publics de l'Etat hors classe (ITPE HC), Présidente de jury.

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/technicien-ne-superieur-e-du-developpement-durable-tsdd-examen-professionnel>

# **SOMMAIRE**

## **Table des matières**

<b>I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....</b>	<b>4</b>
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	4
C. STATISTIQUES .....	5
<b>II. L'ÉPREUVE ÉCRITE .....</b>	<b>5</b>
<b>III. L'ÉPREUVE ORALE.....</b>	<b>7</b>
A. LE DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP) .....	7
B. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS ET CONSEILS AUX CANDIDATS ...	7

# Rapport général de la présidente du jury

Madame Elisabeth BOULEZ, Ingénierie des travaux publics de l'Etat hors classe

*Examen professionnel pour le recrutement  
de technicien supérieur du développement durable  
session 2024*

## I. CONTEXTE GÉNÉRAL

### A. Textes réglementaires

La session 2024 de l'examen professionnel pour le recrutement de technicien supérieur du développement durable s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 modifié, portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable, et notamment son article 6 ;
- l'arrêté du 13 décembre 2012 modifié relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury;
- l'arrêté du 19 mars 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur du développement durable ;
- l'arrêté du 24 avril 2024 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur du développement durable, ouvert au titre de l'année 2024 ;
- l'arrêté du 20 septembre 2024 complétant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur du développement durable, ouvert au titre de l'année 2024 ;
- l'arrêté du 30 juillet 2024 fixant, au titre de l'année 2024, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur du développement durable.

### B. Calendrier des épreuves

Conformément aux textes réglementaires cités supra :

- Les inscriptions se sont déroulées du lundi 25 mars 2024 au vendredi 26 avril 2024 ;
- L'admissibilité est prononcée à l'issue des épreuves écrites le jeudi 17 octobre 2024. La liste des candidats admissibles a été publiée le même jour ;
- Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du lundi 25 novembre 2024 au vendredi 29 novembre 2024 ;
- Les résultats ont été publiés le mercredi 4 décembre 2024.

## C. Statistiques

Années	2022			2023			2024		
	Effectifs	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Inscrits	151	314	465	154	425	579	189	362	551
Présents	101	238	339	105	313	418	125	239	364
Admissibles	22	28	50	46	78	124	37	53	90
Admis sur LP	8	8	16	10	22	32	20	17	37
Admis sur LC	4	6	10	2	5	7	2	5	7

## II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

L'épreuve consiste, à partir d'un dossier documentaire de 15 pages maximum, en une série de deux à quatre questions.

Le dossier comporte des documents relatifs aux politiques portées par le ministère chargé de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Cette épreuve vise à évaluer les connaissances et compétences suivantes : compréhension, analyse et synthèse.

Dans chacune des spécialités, l'épreuve était composée de 4 questions, dont le niveau de difficulté et d'argumentation exigé du candidat étaient croissants, accompagnée de 15 pages de documentations en lien avec le sujet (extraits de textes réglementaires, de documents ministériels, de sites internet, de guides, de fiches techniques).

Si les premières questions nécessitaient de récupérer les réponses dans les différents documents mis à disposition, les dernières faisaient appel à la capacité du candidat à faire des choix et à les argumenter, à analyser et proposer.

Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

### Exploitation Entretien des Infrastructures (EEI) :

Certains candidats ont rédigé des réponses bien trop longues aux deux premières questions, en ajoutant des détails, des exemples ou des chiffres, là où n'étaient attendus que des définitions et des mots-clés. Par conséquent, bien que ces développements étaient corrects, ils n'ont apporté aucun point aux candidats et leur ont fait perdre de précieuses minutes.

La question 4 demandait de développer un plan d'actions répondant aux 5 axes de la stratégie nationale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), puis d'approfondir deux de ces actions en décrivant leur mise en œuvre dans un service. De nombreux candidats se sont contentés de recopier mot pour mot les objectifs présents dans l'extrait de la stratégie nationale, et ont été pénalisés. Par ailleurs, la description de la mise en œuvre de deux actions spécifiques n'était pas suffisamment mise en avant par les candidats dans leur réponse, et pouvait être difficile à identifier pour le correcteur. De plus, la différence entre une action et

sa mise en œuvre opérationnelle était parfois mal retranscrite et donc difficilement détectable.

Il est conseillé aux candidats de bien mettre en avant dans la présentation de leur réponse les éléments explicitement attendus dans la question.

#### Navigation, Sécurité Maritime et Gestion de la Ressource Halieutique et des Espaces Marin et Littoral (NSMG) :

Bien que la majorité des candidats ait correctement répondu aux définitions générales relatives aux mouillages et aux Zones de Mouillage et d'Equipement Léger (ZMEL), de nombreuses confusions ont été observées lorsqu'il s'agissait d'expliquer l'intérêt spécifique d'une ZMEL par rapport à un mouillage écologique. Très peu de candidats ont réussi à obtenir tous les points sur les deux premières questions.

Concernant la question 3, qui rapportait le plus de points, les candidats ont éprouvé le plus grand mal à présenter un plan d'actions clair et structuré, se contentant de répondre point par point à l'énoncé sans présenter clairement l'articulation entre les contraintes d'une zone et les dispositifs de mouillage adaptés. De même, très peu de candidats ont réussi à reposer leur démonstration sur un exemple concret comme l'exercice le demandait (réécriture d'une note relative à la mise en place d'une ZMEL dans une commune donnée). De ce fait, certaines copies ont présenté tous les cas de figure possibles, perdant un temps précieux sans récolter de point.

La dernière question, purement calculatoire, a été très bien réussie.

#### Techniques Générales (TG) :

Les candidats ont été en difficulté pour prendre de la hauteur sur les documents et apporter des réponses faisant appel à leur réflexion personnelle ; des notions comme les enjeux ont été difficilement appréhendées par les candidats.

Bien que certaines questions trouvaient leur réponse dans des définitions écrites dans les documents, beaucoup de candidats ont paraphrasé, ce qui est révélateur d'un manque d'appropriation du sujet.

Certaines questions ne sont pas correctement lues, sans doute par précipitation, ce qui a parfois donné lieu des réponses totalement à contre-sens (confusion par exemple entre les causes et les conséquences de l'artificialisation des sols).

Enfin, de façon générale, sur la forme, les copies étaient plutôt bien présentées. En revanche, l'orthographe, la grammaire et la réécriture erratique rendaient parfois difficile la compréhension de certaines réponses. Il est important de garder quelques minutes en fin d'épreuve pour se relire.

#### Conseils aux candidats :

Les deux heures d'épreuve étant relativement courtes, les candidats doivent gérer le temps consacré à la lecture des documents et le temps de réécriture des réponses aux questions.

La première lecture des documents doit être rapide, de manière à bien identifier les thématiques abordées dans chacun. Il est conseillé de survoler les documents, de bien lire les questions, puis de rechercher les éléments de réponse directement dans les documents concernés pour être efficace.

Il est conseillé de relire la question avant de répondre, au risque d'apporter une réponse incorrecte. De plus, le nombre de lignes maximal imposé donne des indices sur le niveau de développement et d'argumentation souhaité. Il est recommandé de s'exercer à traiter des questions à réponse courte, avec un minimum d'analyse et de synthèse.

Enfin, pour appréhender plus facilement les enjeux et problématiques soulevés par les sujets, les candidats doivent s'acculturer aux politiques publiques portées par nos ministères.

S'agissant de la rédaction et de la présentation, les candidats doivent être attentifs à améliorer la syntaxe, l'orthographe, ce qui permet de ne pas être pénalisé inutilement.

L'utilisation du brouillon et la relecture sont vivement recommandées afin de présenter une copie à la fois propre et dénuée de fautes d'orthographe.

Pour plus de lisibilité, il convient, également, d'aérer la copie, de sauter des lignes entre les questions.

### **III. L'ÉPREUVE ORALE**

#### **A. Le dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)**

Bien que les RAEP transmis par les candidats ne soient pas notés, ils constituent un point d'appui au jury pour préparer les oraux des candidats et se faire une idée de leur potentiel. C'est aussi un document qui permet au candidat de retracer de façon plus précise qu'à l'oral, sa carrière au travers de ses différents postes occupés, d'en faire une analyse pour faire émerger ses compétences acquises et mobilisables lui permettant d'exercer ses futures missions de TSDD. La qualité du RAEP démontre en outre les qualités rédactionnelles du candidat et une motivation supplémentaire.

Les RAEP transmis paraissaient dans la majorité des cas travaillés et qualitatifs. Quelques exceptions toutefois avec des RAEP très succincts ou avec des fautes d'orthographe et des formulations maladroites.

Beaucoup de candidats ont retracé leur carrière depuis leur entrée dans la fonction publique, mais également leurs expériences exercées dans le privé. Ce choix paraît d'autant plus utile lorsque le candidat a su démontrer l'utilité des compétences acquises précédemment dans ces missions actuelles.

Très peu de candidats ont mis des exemples de leurs productions en annexe. Si celles-ci sont bien sélectionnées, elles peuvent pourtant démontrer certains savoir-faire et certaines compétences acquises par le candidat. Ces annexes peuvent également constituer un support supplémentaire au jury pour poser des questions sur un sujet maîtrisé par le candidat.

#### **B. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats et conseils aux candidats**

La grande majorité des candidats a bien préparé la présentation de son parcours et de ses motivations. Rares sont les candidats qui atteignent les 10 minutes et certains n'ont rien à ajouter lorsqu'ils sont relancés par le jury. Il est fortement conseillé aux candidats de se

chronométrier en amont lors de la préparation, pour ne pas présenter un exposé trop court. Si cela est le cas, il est préférable d'avoir préparé en amont un ou deux points à approfondir sur son parcours, pour compléter sa présentation.

Par ailleurs, beaucoup de candidats ne parviennent pas à s'extraire du "nous" dans les questions relatives à leur parcours. Le jury cherche justement à connaître le rôle spécifique du candidat dans ses différentes missions, et non à connaître le bilan d'activité de son service. Ainsi, il convient d'essayer d'apporter au moins un ou deux exemples d'actions personnelles dans la présentation de son parcours.

Les candidats ayant su valoriser leur parcours professionnel avec un discours structuré et un fil conducteur clair sortaient du lot.

Une grande partie des candidats a eu des difficultés à affirmer un projet professionnel, à argumenter leurs motivations pour devenir TSDD à travers des exemples concrets et un parcours de carrière cohérent. Très souvent, les candidats indiquent que cela récompenserait leur carrière alors que nous attendons que cette réussite à l'examen constitue une étape supplémentaire dans le déroulé de leur carrière.

Il est attendu des candidats à des fonctions de catégorie B une véritable prise de recul quant aux fonctions qu'ils exercent, une capacité à prendre la hauteur nécessaire leur permettant de comprendre les tenants et aboutissants de leurs missions, dépassant le niveau de simple exécutant. Trop peu de candidats présentent un projet professionnel réfléchi et abouti. Il ne suffit pas de souhaiter exercer de nouvelles missions ou de nouveaux postes en tant que TSDD, mais bien de présenter un ou deux types de postes souhaités, d'en citer les activités et les missions, a minima.

La plupart des candidats est très stressé au moment de l'exposé, ce qui est tout à fait normal, et le jury essaye le plus possible de mettre à l'aise. Cependant, même si cette présentation est importante, elle ne l'est pas autant que l'échange de 20 minutes qui suit, composé de questions et d'une mise en situation. Il arrive que certains candidats soient tellement soulagés d'avoir terminé leur exposé, qu'ils peuvent sembler moins concentrés dans leurs réponses aux questions du jury. De la même manière, la préparation de l'oral ne doit pas négliger cette seconde partie, et notamment les questions relatives à l'environnement professionnel des agents.

L'écueil observé le plus important est celui d'une méconnaissance significative des enjeux et de l'environnement professionnels des candidats, malgré des connaissances techniques souvent bonnes et bien exposées, mais bornées à l'environnement immédiat de leur poste. Des lacunes importantes sont relevées quant à la connaissance des grands principes de la fonction publique et des droits et devoirs des fonctionnaires.

De trop nombreux candidats ne semblent pas avoir une connaissance minimale (missions, nom des directions d'administration centrale, organisation des services déconcentrés, principaux établissements publics sous tutelle) des missions de nos ministères, ce qui dénote un fort manque de curiosité intellectuelle. Certains candidats semblent même ne pas connaître les missions de leur propre service.

Les candidats curieux, informés des actualités générales liées aux thématiques traitées par le ministère, ont été valorisés.

Il ne suffit pas d'apprendre par cœur le nom des acronymes des différents services du ministère, mais bien de comprendre l'articulation entre eux et leurs missions principales.

Ainsi, si la majorité des candidats sait ce que signifient DREAL ou DDT, seuls quelques-uns sont capables de citer une de leurs missions principales. Si cela reste compréhensible pour des agents de VNF ou même de DIR, c'est moins admis venant d'agents travaillant en DDT(M). Pour les agents travaillant en établissement public, la différence entre ces derniers et les services déconcentrés de l'État reste souvent inconnue.

Ce temps est aussi destiné à approfondir les missions exercées par le candidat et à vérifier ses connaissances sur son environnement de travail et sa curiosité en général. Il a été surprenant de constater que certains candidats ignorent l'utilité de leurs activités quotidiennes. En effet, il semble important de rappeler que chaque sujet abordé dans le RAEP ou dans la première partie de l'épreuve est susceptible de faire l'objet de questions de la part du jury. Le candidat doit pouvoir répondre à ces questions facilement.

Concernant les réponses aux questions du jury, il convient de rester concis. Même s'il est bien vu d'illustrer ses propos par un ou deux exemples rapides, il est contre-productif de noyer le jury par des anecdotes ou des détails inutiles, l'essentiel étant de mettre en avant les compétences acquises. Par ailleurs, les examinateurs ne sont pas toujours spécialistes du domaine de compétence du candidat, il est donc conseillé de prendre de la hauteur dans ses réponses et de replacer les choses dans leur contexte avant de s'engager dans une description détaillée de certaines tâches. De même, les acronymes trop spécifiques au métier doivent être explicités au moins une fois.

Attention à ne pas employer un ton très familier.

Enfin, la réaction face aux mises en situation proposées a été globalement bonne, même si trop de candidats ne comprennent pas la consigne consistant à se placer dans un rôle de TSDD fictif, et répondent en restant dans leur poste et service actuels. Certains candidats ont cherché parfois à broder inutilement.

En conclusion, tous les candidats ayant été admis ont réalisé une prestation orale très solide, dont ils peuvent être félicités. Les candidats non admis ont souvent présenté des lacunes liées à une préparation trop faible, notamment au regard des connaissances liées à l'environnement du ministère, et au projet professionnel.

#### Conseils aux candidats :

Pour les candidats qui se présentent à une épreuve orale pour la première fois, il est conseillé de suivre la formation de préparation aux concours et notamment à l'épreuve orale, proposée par le CVRH.

Ne pas hésiter à se faire relire et accompagner dans la rédaction du dossier RAEP.

Bien préparer la présentation de 10 minutes, afin de la tenir dans le temps escompté et la rendre plus naturelle.

Se renseigner sur son environnement professionnel local (missions exercées par son service, son unité ...) et celui des ministères (directions générales, grandes lois cadres...).

Avoir de la curiosité (ne pas hésiter à rencontrer des chefs de services pour les interroger sur leur travail).

Se projeter sur les futurs postes ciblés.